

# Peinture pour route

Blanche n° 1292, Jaune n° 928, Jaune antidérapante n° 1531,  
Bleue n° 1345, Rouge n° 791, Noire n° 1763  
Peinture pour marquage routier, high-solide

Fiche technique 6.1.3.1.

## Description du produit

Les **Peintures pour route** sont des peintures à base de résine acrylique, spécialement conçues pour les exigences de la circulation routière. Elles résistent au soleil, aux intempéries, au sel. Elles sont prévues pour être perlées.

## Domaine d'utilisation

Les **Peintures pour route** s'utilisent sur tout type de support minéral.

## Fonds

Les **Peintures pour route** s'appliquent sur des fonds propres et secs.

## Mode d'application

Les **Peintures pour route** s'appliquent au pistolet, pinceau ou tout type de machine à appliquer routière

	Largeur de la ligne	Buse	Dilution	Pression
Pistolet conventionnel	10 – 18 cm	2,2 – 2,8 mm	5%	7 bars
Machine de marquage	20 – 40 cm	3,9 – 6 mm	5%	7 bars
Airless	10 – 15 cm	321	--	150 bars
	18 – 20 cm	423	--	150 bars
	30 – 40 cm	526 – 626	--	150 bars

## Caractéristiques physiques

<i>Base du liant</i>	Acrylique
<i>Diluant</i>	Diluant synthétique N° 735
<i>Dilution</i>	Prêt à l'emploi
<i>Extrait sec</i>	72 à 76% selon les teintes
<i>Poids spécifique</i>	Entre 1,55 et 1,61 g/cm <sup>3</sup> suivant les teintes
<i>Viscosité</i>	Env. 25 s. DIN 6 à 20°C
<i>Pt d'inflammation</i>	< 23°C
<i>Teintage</i>	Les peintures pour route sont livrables en plusieurs teintes (blanc, jaune, bleu, rouge, noir)

Suite au verso

**Caractéristiques physiques (suite)**

<b>Consommation</b>	Selon l'épaisseur de l'application. En moyenne : 0,800 kg/m <sup>2</sup> Pour une ligne d'une largeur de 15 cm, 0,085 kg/ml
<b>Séchage (20°C, 60 % HR)</b>	20 minutes. Le séchage est fortement influencé par les conditions atmosphériques et le taux d'humidité de l'air au moment de l'application, de même que par l'épaisseur du film de peinture
<b>Compatibilité</b>	

<b>Nettoyage</b>	Avec du solvant
<b>Emballage</b>	7 kg, 25 kg
<b>Stabilité stockage</b>	

<b>COV</b>	25%
<b>RID / ADR</b>	UN 1263, 3, III
<b>Code OMoD</b>	08 01 11

**Etiquetage (selon règlement (CE) CLP n°1272/2008)**

<b>Symboles de danger</b>	SGH02, SGH07
<b>Mentions de danger</b>	H225, H319, H336, EUH066

**Notes particulières**

Les données techniques fournies sont conformes à nos connaissances actuelles et sont le fruit d'expériences approfondies. Elles n'engagent cependant pas notre responsabilité dans l'application. Notre garantie n'est valable que pour la qualité du matériel livré. Pour tous les cas particuliers, il est prudent de procéder à des essais. De plus, il y a lieu de prendre en considération la date d'émission de la fiche technique et, au besoin, en demander une plus récente.